

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL : RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du Mercredi 24 juin 2026**

Convocation en date du 18/06/2026

Nom et prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BAGOT Pierre	X			
BAUGNON Mathilde	X			
BECK Valérie	X			
BEL YAZID Jérémy	X			
BETLER Johanne	X			
BRESSAN Sylvain	X			
BONGARD Aurélien	X			
CHAMPESME Jocelyne	X			
CHAZAL Raphaël	X			
CLAUSSE Eve		X		à Josiane LECLERCQ
DELCROIX Sylvain		X		à Raphaël CHAZAL
DIONOT Michel	X			
DUPUIS Claudine	X			
GABRIEL Didier	X			
HANCZUK Alexandre	X			
HAUTERIVE Sandrine	X			
LECLERCQ Josiane	X			
LEMAUX Séverine	X			
LOUBIAT Séverine	X			
PARIZEL Thomas	X			
POTIER Marjorie			X	
RONG Florent	X			
TUULAKI Nathalie	X			
TOTAL	20	2	1	

Il dénombre 20 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23

Présent(s)	Pouvoir(s)	Nombre de votants
20	2	22

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme LOUBIAT Séverine se propose d'être Secrétaire de séance.

Mme LOUBIAT Séverine est désignée Secrétaire de séance, à l'unanimité.

	Présent(s) : 20	Pouvoir(s) : 2	Absent(s) : 1
Vote	22 Pour	Contre	Abstention

Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal :

Observations :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2026 à 18h30 est adopté à l'unanimité (22 voix pour).

	Présent(s) : 20	Pouvoir(s) : 2	Absent(s) : 1
Vote	22 Pour	Contre	Abstention

1/ Subvention exceptionnelle Association Verdun Agglomération Handball

Pour information, la manifestation a été annulée.

La décision du Conseil Municipal est de reporter la subvention demandée.

2/ Subvention exceptionnelle Banque Alimentaire

Par 21 voix pour et 1 voix contre le Conseil Municipal refuse de verser la subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Banque Alimentaire Champagne Sud Meuse.

3/ Subvention exceptionnelle Maison Familiale Rurale

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision. Mme LOUBIAT Séverine est chargée de recueillir plus d'éléments sur cette demande.

4/ Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H)

Par 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire ;
- dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dans les conditions réglementaires.
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5 / Avis sur le Règlement Local de la Publicité intercommunal (RLPi)

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sans réserve sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, tel qu'il a été arrêté en séance communautaire le 27 mai 2026.
- dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dans les conditions réglementaires.
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.



6/ Avis sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Meuse

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet d'arrêté portant nouveau classement des infrastructures majeures traversant notre territoire.

7/ Convention sur la facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier

Les informations sur cette convention vous seront transmis le jour de la réunion. Nous sommes dans l'attente d'éléments complémentaires sur la convention proposée.

Ce point est ajourné.

8/ Décision modificative au Budget Primitif 2026

Par 22 voix pour le Conseil Municipal autorise la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-dessus.

9/ Modification du nombre de bureaux de vote

Par 22 voix pour le Conseil Municipal accepte la création d'un deuxième bureau de vote.

Séance du Conseil Municipal levée à 20h30

Compte-rendu affiché le 20 juillet 2026

Le Maire,



Raphaël CHAZAL